



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 03/12/2020

Bureau du séjour et de l'asile – Evolution des modalités de prise de rendez-vous des premières demandes de titre de séjour

La préfecture de la Vienne vous informe qu'à compter du lundi 7 décembre 2020, les modalités de prise de rendez-vous des **premières demandes de titre de séjour** évoluent.

Les demandes de rendez-vous des premières demandes de titre de séjour devront être exclusivement déposées par voie dématérialisée via le site Internet demarches-simplifiees.fr à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/prendre-un-rdv-premiere-demande-titre-de-sejour>

La plateforme téléphonique dédiée à cette prise de rendez-vous n'est plus en service.

Par ailleurs, il est rappelé que les **demandes de renseignement** concernant les démarches relatives aux titres de séjour se font **exclusivement par courriel**, et non par téléphone, à l'adresse suivante : pref-etrangers-courrier@vienne.gouv.fr

Toutes les informations relatives à la constitution des dossiers sont disponibles sur le site Internet de la préfecture de la Vienne : www.vienne.gouv.fr.

Contact presse
Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers